

**MASTER 1 Chimie
Année Universitaire 2024 - 2025
Semestre 1 - Session 2**

Ce tableau tient lieu de convocation

Ce calendrier d'examen est susceptible de modifications,

voir site <http://www.univ-orleans.fr/sciences-techniques/candidature-inscription/examens-reglementationrse/examens-jurys>

Date	Code	UE	Horaire	Nature	Durée		Lieu/salle	Parcours concernés	Nombre d'étudiants	1/3 temps	Responsable
Mercredi 19 mars 2025	SAM7COC3	Spectrométrie de masse	10h15-11h45	Ecrit	1H30	Présentiel	S104	BC, C2AQ, COT, D2TE	7	0	C. Dufresne
Mercredi 19 mars 2025	OAM7RE08	Catalyse hétérogène	13h30-15h30	Ecrit	2H00	Présentiel	E112	D2TE, CPRE	7	1 ?	
Mercredi 19 mars 2025	SAM7COT4	Pratique des méthodes d'analyse organique	13h30-14H00	Oral	30 min	Présentiel	Salle de TP P039	COT	1	0	P.E. Campos, C. De Saint Jores
Mercredi 19 mars 2025	SAM7COC5	Biochimie	15h45-17h45	Ecrit	2H00	Présentiel	S104	C2AQ, COT	2	0	P.Lafite, M. Mekhalfi
Jeudi 20 mars 2025	OAM7RE06	Phénomènes de transport	8H00-10H00	Ecrit	2H00	Présentiel	E110	D2TE, CPRE	8	1 ?	
Jeudi 20 mars 2025	SAM7COC4	Résonance Magnétique Nucléaire	10h15-12h15	Ecrit	2H00	Présentiel	S104	BC, C2AQ, COT	4	0	F. Suzenet
Jeudi 20 mars 2025	SAM7COC2	Matériaux	13H30-15H30	Ecrit	2H00	Présentiel	S104	C2AQ, D2TE	5	0	S. Schaeffer, C. Sinturel
Vendredi 21 mars 2025	OAM7RE09	Introduction aux spectroscopies optiques	9H00-11H00	Ecrit	2H00	Présentiel	E110	D2TE, CPRE	6	1 ?	
Vendredi 21 mars 2025	SAM7COT2	Synthèse et stratégies en chimie organique	10h15-12h15	Ecrit	2H00	Présentiel	S104	COT	2	0	L. Agrofoglio, C. Lopin-Bon
Vendredi 21 mars 2025	OAM7RE02	Prélèvement et traitement de l'échantillon	13H30-15H00	Ecrit	1H30	Présentiel	E110	C2AQ, D2TE, CPRE	9	1 ?	
Vendredi 21 mars 2025	SAM7COC6	Méthodes séparatives	15h45-17h45	Ecrit	2H00	Présentiel	S104	BC, D2TE	4	0	C. De Saint Jores, E. Destandau, C. West
Mercredi 26 mars 2025	SMA8CHAG	Anglais	8H00-9H30	Ecrit	1H30	Présentiel	S311	BC, D2TE	3	0	L. Mihajlovska

ATTENTION : RAPPEL tout candidat doit être en possession de sa carte d'étudiant ou à défaut de sa carte d'identité lorsqu'il se présente à un examen.
L'accès à la salle d'examen sera interdit aux candidats qui se présenteront après la communication des sujets.
Aucune sortie ne sera autorisée avant 1 heure de présence sur le lieu de composition